



## LE CONCOURS DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

**La Profession :** L'Infirmier/infirmière donne habituellement des soins sur prescription ou conseil médical ou, en application du rôle propre qui lui est dévolu.

En outre, il/elle participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation.

**Le Concours :** Le concours est ouvert aux bacheliers ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études s'inscrivent dans le cadre du cursus universitaire Licence-Maîtrise-Doctorat (LMD). Elles durent 3 ans, et sont sanctionnées par Diplôme d'Etat d'infirmier. Ce diplôme permet l'exercice de la profession d'infirmier, soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral ou la poursuite d'études complémentaires.

**Le concours se déroule en deux épreuves écrites :** Culture Générale (2 heures) et Tests Psychotechniques (2 heures). Les admissibles passent ensuite un oral portant sur un sujet d'ordre général ayant trait aux Problèmes Sanitaires et Sociaux.

L'équipe pédagogique du CPES analyse chaque année les sujets de *l'ensemble des concours*. Nos **Conseillers Pédagogiques** peuvent ainsi orienter chaque élève vers les concours qui seront les mieux adaptés à ses **potentialités personnelles**.

**Les Enseignements :** Ils commencent le troisième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de janvier. Le mois de février permet des révisions approfondies avant la période des concours dont la plupart se déroulent entre mars et juin.

**Les sections comprennent en moyenne de 25 à 30 étudiants.**

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours les horaires sont aménagés en Mars et Avril. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes (en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables) et à préparer activement les épreuves orales.

**Les Horaires :** Chaque semaine, les cours et contrôles comportent **23h30** réparties comme suit :

◆ **Culture Générale :**

Thèmes sanitaires et sociaux généraux _____	2h30
Actualité sanitaire et sociale _____	4 heures
Analyse de dossiers, exposé, travail sur annales _____	2h30
Travail dirigé _____	3 heures

◆ **Tests Psychotechniques**

Aptitudes numériques et logiques _____	2h30
Aptitude verbale _____	1h30

◆ **Préparation à l'oral**

Méthodologie des techniques d'entretien (1 à 3 h. hebdomadaires selon les semaines) _____	1h30
Oral blanc _____	1 heure

◆ **Conférences (3 h toutes les 3 sem.)** \_\_\_\_\_ 1 heure

◆ **Concours blancs et devoirs surveillés** \_\_\_\_\_ 4 heures

Des heures de **cours supplémentaires, en petits groupes limités à 6 élèves**, sont offertes aux étudiants rencontrant des difficultés particulières dans l'une des matières.

**Les Conférences :** Elles sont animées par des professionnels : Infirmiers, Médecins, Pharmaciens, Cadres de Santé, Psychothérapeutes ou Juristes. Elles se déroulent pendant environ **3 heures**.

**Le Contrôle Continu :** Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de **4 heures** effectués au CPES, dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison et corrigés à l'Ecole. Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion décidée par la Direction Pédagogique.

**Préparation à l'oral :** Quatre épreuves orales sont organisées entre décembre et mai, dans les conditions du concours : jury composé de 2 À 3 personnes, un enseignant, un infirmier en exercice et un psychologue. Les étudiants sont interrogés sur des sujets d'annales tirés au sort ou des thèmes d'actualité et sur leur motivation et leur connaissance de la profession. Chaque session est enregistrée au camescope et ensuite commentée et critiquée par le Professeur, permettant ainsi à l'étudiant(e) d'acquérir la technique et l'assurance indispensables à la réussite de cette épreuve.

**Documentation :** Les élèves ont à leur disposition une abondante documentation indispensable à la préparation du concours : Presse d'actualité, Presse spécialisée, Encyclopédie Multimédia, Ouvrages de référence ou Documents Vidéo.

**Stage d'Observation :** Un stage en structure hospitalière ou en cabinet libéral est organisé durant l'une des périodes de congés de Toussaint, de Noël ou de février. Il permet de mieux connaître les spécificités et contraintes de la Profession, et de structurer les motivations des candidats, **point souvent capital de l'oral d'admission**.

**Tarif :** voir tarifs en fin de documentation.

*L'admission au CPES est subordonnée à un entretien avec l'un des membres de la Direction Pédagogique. Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.*

**Classes Préparatoires aux Etudes de Santé**

35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT PIERRE

Tél : 02 62 35 00 11 - Fax : 02 62 35 72 70 - E-mail : tbourles@cpes.re - www.cpes.re